

AKTO vient à la rencontre des partenaires sociaux de ses branches en Martinique pour échanger sur les enjeux territoriaux de formation et d'emploi

Fort de France, le 04 octobre 2024. La délégation d'AKTO, composée de Laurent Barthélemy, président, Florent Le Coq, membre du Bureau représentant Jean Hédou, le vice-président, accompagnés par Silvia Rodriguez, secrétaire générale d'AKTO est venue à la rencontre des partenaires sociaux régionaux représentants des branches au sein du Conseil d'Orientation Paritaire (COP), jeudi 3 octobre. À cette occasion, Mr Patrick Pichegrain (président, CFDT) et Mme Nathalie Genelot (vice-présidente, les Acteurs de la Compétence), ont mené les échanges et débats sur les principaux enjeux du territoire martiniquais en matière d'emploi et de formation dans les secteurs des services relevant d'AKTO.

Le COP de Martinique, qui rassemble les partenaires sociaux représentants des branches des services relevant d'AKTO a été mis en place en 2021 afin d'identifier les besoins spécifiques de formation, de qualification et d'emploi des entreprises et des salariés de l'île. Les besoins formulés par le COP viennent orienter les politiques d'interventions d'AKTO pour permettre une meilleure adéquation de celles-ci avec les spécificités locales. Il vise à partager le bilan des actions réalisées par l'équipe de conseil, de gestion et d'experts de 16 personnes sur le territoire. L'occasion aussi de dresser les pistes d'actions et de partenariat à même de répondre aux enjeux démographiques et de l'emploi des jeunes, ainsi qu'aux problématiques de recrutement sur des métiers clés (métiers de l'hôtellerie, de la restauration, de la propreté, de l'aérien et du travail temporaire notamment). Sont également abordées les initiatives territoriales menées sur la maîtrise des compétences de base permettant d'améliorer l'accès à la formation et à la qualification.

Afin de renforcer son impact, la délégation paritaire a également saisi l'opportunité de ce déplacement pour interagir avec le Régiment du service militaire adapté (RSMA) et pour rencontrer le CFA de l'UMIH (Centre de formation des apprentis de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie).

Une population jeune, une offre de formation très restreinte et des entreprises qui peinent à recruter

En 2023, les moins de 25 ans en Martinique constituaient 26 % de sa population. Une grande partie de cette population jeune possède un niveau très faible de qualification, en raison notamment de l'offre de formation très peu présente sur le territoire. Ce manque d'offre pénalise également les demandeurs d'emplois et les salariés. Il explique en partie le taux de chômage de la Martinique (10,3 % au 4^{ème} trimestre 2023), bien plus élevé que la moyenne nationale, à 7,5 %.

En parallèle, les branches relevant d'AKTO, présentes à la Martinique, sont confrontées à des tensions fortes ou très fortes d'emplois, sur leurs métiers clés :

- La branche Prévention et sécurité : Agent de Prévention Sécurité (APS), Agent de Sécurité cynophile (ASC) ;
- La branche Propreté et services : Agent d'hygiène et de Propreté ;
- La branche Hôtel, cafés, restaurants : Femme de chambre, Cuisinier, Commis de cuisine, Serveur en salle, Réceptionnistes, Agent polyvalent de maintenance ;
- La branche Restauration rapide : Equipier Polyvalent de Restauration Rapide ;
- La branche Entretien et location textile : Employé polyvalent ;
- La branche Organismes de formation : Assistante formation ;
- La branche Travail temporaire : BTP - maçon coffreur, maçon VRD; Industrie - canalisateur, soudeur; Logistique - préparateur de commandes; Grande distribution - employé commercial.

Nécessité de renforcer le tutorat et la transmission des savoirs en entreprise, ainsi que l'accès aux compétences de base

Beaucoup de personnes en Martinique font également face à des problèmes de maîtrise des compétences de base (lire, écrire, compter, savoir utiliser les outils numériques, etc.), ce qui limite leur capacité à accéder à la formation, trouver ou rester dans l'emploi. Selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), 13 % font face à des difficultés dans la maîtrise des savoir-faire de base.

Par ailleurs, les entreprises du territoire sont en majorité des TPE. Ces entreprises possèdent rarement une personne dédiée aux questions de RH et de formation, et nécessitent que leur OPCO leur apporte un conseil et un soutien régulier : clarification des besoins en emploi et en formation, identification des organismes de formation, gestion des dossiers, organisation de la mobilité des salariés, des demandeurs d'emploi, des formateurs...

Afin de répondre à ces enjeux, AKTO met en place une série d'actions spécifiques adaptées aux besoins propres des entreprises et des actifs de la Martinique

Associé à ses partenaires, AKTO renforce son action sur des axes essentiels :

- La promotion des métiers des branches présentes en Martinique en s'appuyant sur des partenaires tels que LADOM, Transitions PRO et l'APEC. Ce soutien aux métiers en tension se fait notamment à travers la préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC), un véritable levier de montée en compétences, de formation et d'accès à l'emploi. AKTO a ainsi financé la POEC insertion par le sport pour la branche Prévention-sécurité, permettant la formation de 36 personnes au métier d'agent de sécurité.
- Renforcer les actions qui concourent à l'insertion professionnelle des jeunes, des publics défavorisés et des personnes en situation de handicap, avec notamment des partenariats

avec l'Agefiph et la Mission Locale. Le partenariat d'AKTO avec le réseau des missions locales en Martinique a par exemple permis de déployer 11 actions de promotion des métiers ou de promotion de l'alternance auprès de plus de 200 jeunes martiniquais en 2024.

- **L'accès aux compétences de base** pour les personnes qui font face à des difficultés dans la maîtrise de ces compétences, grâce à son partenariat avec l'ANLCI. AKTO a notamment proposé aux alternants accompagnés de bénéficier du dispositif CLEA/ CLEA Numérique pour les accompagner dans la maîtrise des compétences de base et des usages du numérique.

Le 23 mai 2024, AKTO a signé un accord-cadre avec le Service militaire adapté pour donner des atouts aux jeunes dans les territoires ultramarins. L'objectif est de leur permettre une inclusion durable dans l'emploi et la réalisation de leur projet de vie. Ce partenariat est appelé à être décliné dans chaque territoire.

AKTO a renforcé son organisation pour démultiplier l'impact de son action à la Martinique en 2023-2024

Pour mieux répondre aux enjeux propres de la Martinique en termes de formation et d'accès à l'emploi, AKTO a renforcé son organisation et sa coordination avec l'écosystème territorial, en dédiant **16 collaborateurs à des axes prioritaires d'intervention autour de trois pôles d'activité :**

- Un pôle relation entreprises animé par 8 collaborateurs dédiés
- Un pôle Alternances, Expertises et Projets
- Un pôle Gestion administrative

En 2023, l'action d'AKTO a porté ses fruits auprès de ses bénéficiaires. Elle a permis :

- **La formation de 2 138 salariés,**
- **Le recours à 385 contrats d'apprentissage** au sein des entreprises locales,
- **L'accompagnement et le conseil à travers la réalisation de 154 diagnostics Flash** et la mise en place **de la prestation de conseil RH** auprès de 8 entreprises.
- Enfin, **la formation de 47 demandeurs d'emplois** via le partenariat AKTO-France Travail et le dispositif de Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC).

Tout au long de 2024, AKTO a continué à déployer des moyens permettant **au 31 Août :**

- La visite de **588 entreprises ;**
- L'accompagnement de **343 dossiers de plan de développement de compétences (PDC)** dont 45 en action collective ;
- **Le recours à 131 contrats d'alternance** au sein des entreprises locales ;
- **La mobilité ultramarine** de 13 alternants ;
- **L'accompagnement et le conseil à travers le diagnostic Flash** de 195 entreprises.

Un plan d'actions ambitieux en 2024-2025 pour aller plus loin dans la réponse aux priorités des territoires

Afin de renforcer chaque année son action dans les territoires d'outre-mer et de garantir un accès équitable à la formation et à un emploi durable sur tout le territoire, le Conseil d'administration d'AKTO porte un plan d'actions ambitieux. Déployé en 2024, celui-ci est adapté aux besoins de chaque territoire, dont la Martinique. Il porte sur trois axes :

1. Répondre aux besoins de recrutement par le développement de l'alternance et la formation des demandeurs d'emploi ;
2. Soutenir les entreprises et les salariés face aux transformations
3. Faciliter l'accès à l'emploi des publics prioritaires

“Partout où il est présent, AKTO est au service de ses branches ressortissantes et s'appuie sur leurs recommandations. Ce déplacement en Martinique permet de faire le bilan de notre action et de notre impact auprès des entreprises et des actifs du territoire, mais aussi et surtout d'échanger avec les partenaires sociaux pour que notre action s'inscrive dans leurs priorités. Nous sommes très heureux de participer au Conseil d'Orientation Paritaire de Martinique et de faire vivre le dialogue social.” déclare Laurent Barthélemy, président d'AKTO.

“L'engagement d'AKTO en faveur des salariés et des actifs des territoires ultramarins date de plus de 20 ans, historiquement porté par les ex OPCA dont il est issu. Le Conseil d'administration d'AKTO est fier de poursuivre cet engagement. Il est de notre devoir d'OPCO d'assurer à tous les salariés et les demandeurs d'emploi - où qu'ils soient, un accès équitable à la formation et à l'emploi.” conclut Florent LE COQ, membre du Bureau d'AKTO, qui représente Jean HEDOU, vice-président d'AKTO.

Contacts presse :

pierre-yves.galley@tbwa-corporate.com - 06 42 98 71 47

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences de 21 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

AKTO accompagne 350 000 entreprises, parmi lesquelles 87 % de TPE et 4 Millions de salariés. En 2023, 135 000 nouveaux alternants ont été accompagnés, plus de 534 000 salariés ont bénéficié d'une formation et 21 000 demandeurs d'emploi ont suivi un parcours de formation en lien avec un métier clé dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi collective. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l'hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon.